

Médiazique, journée annuelle organisée par l'Agence Unique, Occitanie Culture et les Bibliothécaires musicaux d'Occitanie (Bimoc) a pour ambition de faire découvrir une sélection d'artistes musiciens de la scène régionale dans une logique de promotion de ces artistes auprès des programmeurs, bibliothécaires, élus et directeurs des affaires culturelles en vue de la conclusion de contrats de cession.

Médiazique est un dispositif de coopération permettant de :

- diffuser la culture musicale et rendre visible la richesse et la diversité des artistes présents sur le territoire ;
- encourager la circulation des nouveaux musiciens émergents ;
- stimuler les échanges entre les partenaires, créer des liens avec des professionnels et ce dans une dynamique d'échange ;
- favoriser la mise en réseau de proximité et le déclenchement de contrats de cession par les professionnels venus découvrir les artistes dans le cadre de Médiazique.

Proposer des candidats aux auditions :

- Un appel à candidatures avec une fiche d'inscription est lancé via le groupe de bibliothécaires musicaux. Sont prioritaires les bibliothécaires qui parrainent des groupes qu'ils souhaitent défendre et accompagner. Les parrains doivent proposer des artistes et/ou des groupes qui ont déjà une certaine expérience et qui sont capables de se produire devant un public de professionnels connaisseurs.
- Peuvent proposer des artistes ou groupes d'artistes (3/4 propositions maximum par structure) :
 - Les bibliothécaires musicaux d'Occitanie (BIMOC) ;
 - Les responsables des lieux où se sont déroulées les éditions précédentes de Médiazique : Espace Job / Music'Halle, Bijou, Chapeau rouge, Espace des Augustins, Métronum, Espace Roguet, Théâtre du Grand Rond, Le Taquin, La Cave Po', L'Aria ;
 - Les partenaires : La Pause musicale, les structures adhérentes de la fédération Octopus et l'Agence Unique, Occitanie Culture.
- Les autres formes de proposition directe et/ou les propositions ayant été présentées 3 fois ne seront pas examinées. Les contrats de cession susceptibles d'être signés à l'issue de ce show case promotionnel entre un professionnel des bibliothèques et un artiste ou groupe devront respecter le salaire minimum conventionnel des artistes (réglementation des entrepreneurs de spectacles, régime des intermittents du spectacle, règles relatives au droit d'auteur notamment).
- La sélection des spectacles est le fruit de l'expertise des bibliothécaires musicaux.
6/8 propositions seront retenues, tous genres confondus, à l'exception des spectacles pour la jeunesse.
Les formules hybrides (musique-théâtre, musique-danse, musique-contes, etc.) peuvent faire partie de la présentation à la seule condition que la musique ait une part prépondérante.
Cette année, les propositions seront limitées aux petites formations : les solos ou duos.
La liste des artistes retenus sera communiquée début juillet 2026.
- L'artiste ou le groupe assurera de 20 à 30 minutes d'audition maximum.
- **Pour cette prestation, l'Agence Unique, Occitanie Culture assure la rémunération d'un cachet par artiste (GUSO obligatoire)** ainsi qu'un repas sur place pour les artistes.